

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2013



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre en exercice : 13
Nombre de présents : 12
Votants : 13

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 décembre 2013 s'est réuni à la mairie d'ARDON en séance ordinaire, le 9 décembre 2013, sous la présidence de Monsieur Michel TATIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Michel TATIN, Maire, Jean-Paul ROCHE, Guy LASNIER (adjoints). Elysaabeth CATOIRE (adjointe). Mesdames Monique BILLOT, Odile KOPP-HABERT, Micheline ZOCHTCHENKO conseillères. Messieurs Jean-Claude DALLOT, Nicolas DUCROCQ, Michel JOUBERT, Gaël VERRIER, Marc VILLAR conseillers.

Absents excusés : M. J.-P. JOTHY ayant donné pouvoir à Madame Odile KOPP.

Secrétaire de séance : Elysaabeth CATOIRE

ELABORATION DU PLU : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECRUTER UN BUREAU D'ETUDES POUR L'ELABORATION DU PLU

Rapporteur : Michel TATIN, Maire

Conformément à la délibération N°2013-059 du 18 novembre 2013, relative à l'élaboration du PLU, il convient à présent de choisir un bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU, en lançant une consultation des entreprises conformément au code des marchés publics.

Le conseil doit donc donner au Maire l'autorisation de lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) et prévoir les crédits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le recrutement d'un bureau d'études spécialisé dans l'élaboration des PLU.

Le Maire
Michel TATIN



*Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.
A Ardon, le 11 décembre 2012*

